

FPR : B421

Chef du Service de l'Animation Territoriale et Partenariat

FILIERE :

Management Opérationnel

FAMILLE METIERS :

Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de l'Animation Territoriale et Partenariat contribue à la dynamisation de l'implication des acteurs forestiers notamment les usagers des forêts dans la gestion territoriale des forêts et des aires protégées. Il œuvre également à l'appréciation des fonctions économiques, scientifiques, sociales, environnementales et culturelles des forêts et des réserves naturelles.

MISSIONS :

Le Chef du Service de l'Animation Territoriale et Partenariat est chargé des missions suivantes :

- La dynamisation de l'implication des acteurs forestiers notamment les usagers des forêts dans la gestion territoriale des forêts et des aires protégées ;
- Contribuer à la dynamisation et à l'appréciation des fonctions économiques, scientifiques, sociales, environnementales et culturelles des réserves naturelles ;
- Valoriser les approches partenariales et participatives pour le développement durable des forêts et la préservation de la biodiversité dans les parcs ;
- Coordonner, et accompagner le travail des différentes unités chargées de l'animation territoriale et du partenariat en relation avec le domaine forestier et les aires protégées ;
- Développer les différentes formes d'organisation des acteurs et des filières relevant du secteur forestier ;
- Développer les différentes formes de communication et de partenariats avec les acteurs concernés par la forêt ;
- Contribuer à la promotion de l'écotourisme en forêt et dans les parcs et réserves naturelles ;
- Mettre en œuvre les procédures visant à faire connaître les réserves naturelles et soutenir les programmes de sensibilisation et d'éducation environnementale.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de l'Animation Territoriale et Partenariat relève du Chef du Département de l'Animation Territoriale et du Partenariat.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B411

Chef du Service de l'Organisation de l'Exploitation Forestière

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de l'Organisation de l'Exploitation Forestière contribue à l'élaboration et au suivi des programmes des exploitations forestières.

MISSIONS :

Le Chef du Service de l'Organisation de l'Exploitation Forestière est chargé des missions suivantes :

- Encadrer la planification et la mise en œuvre des programmes des exploitations forestières ;
- Suivre et évaluer la mise en œuvre des programmes de coupe ;
- Assurer la vérification et le suivi des recettes forestières ;
- Développer les principes, les méthodes et les outils d'analyse de la rentabilité économique ;
- Elaborer les guides et les manuels sur les méthodes d'analyse économique et financière ainsi que sur les méthodes de mesurage ;
- Suivre et mettre à jour les bases de données sur l'exploitation forestière ;
- Contribuer au contrôle des travaux des exploitations forestières ;
- Assurer la gestion et le contrôle de l'exploitation des bois particuliers.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de l'Organisation de l'Exploitation Forestière relève du Chef du Département de l'Economie Forestière.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B412

FILIERE :

Chef du Service de la Valorisation des Produits Forestiers

Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service de la Valorisation des Produits Forestiers élabore des programmes d'exploitation forestière et de récolte de liège et suit le contrôle de leur exécution.

MISSIONS :

Le Chef du Service de la Valorisation des Produits Forestiers est chargé des missions suivantes :

- Suivre et encadrer la planification et la mise en œuvre des programmes de récolte de liège ;
- Participer à l'opération de marquage des lièges ;
- Suivre la préparation des dossiers d'appels d'offres pour la récolte de liège ;
- Planifier et suivre les programmes de concessions forestières,
- Préparer les dossiers d'appels d'offres relatifs aux projets de concessions forestières ;
- Lancer les appels d'offres relatifs aux projets de concessions forestières ;
- Suivre les programmes de contrats de partenariat avec les coopératives ;
- Développer les chaînes de valeurs des filières de valorisation des produits forestiers ;
- Développer les interprofessions relatives aux filières de valorisation des produits forestiers.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service de la Valorisation des Produits Forestiers relève du Chef du Département de l'Economie Forestière.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B413

**Chef du Service des Études et Inventaire Forestier
National**

FILIERE :

Management Opérationnel

FAMILLE METIERS :

Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service des Études et Inventaire Forestier National a pour mission de mettre à la disposition de l'ANEF les données de l'inventaire représentant des informations indispensables à la conception, au suivi et à l'évaluation de la politique forestière.

MISSIONS :

Le Chef du Service des Études et Inventaire Forestier National est chargé des missions suivantes :

- Préparer et étudier les projets de lois et règlements et toutes les mesures techniques, économiques et organisationnelles susceptibles de promouvoir le développement des filières et des organisations professionnelles forestières, en suivre l'exécution et en évaluer les impacts ;
- Créer et développer une base de données biophysiques et socioéconomiques dynamiques fondées sur un dispositif permanent de collecte des données géoréférencées ;
- Produire une banque des données en termes de résultats sur : les étendues et les potentialités ligneuses des ressources forestières nationales, les facteurs d'émissions des gaz à effet de serre, la biomasse et le carbone biologique des forêts du Maroc, la biodiversité, les problèmes environnementaux et la gestion forestière ;
- Renforcer l'arsenal réglementaire et technique en matière d'inventaire de nos forêts dont : les manuels de collecte et de traitement des données, le matériel technique et l'équipement moderne.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service des Études et Inventaire Forestier National relève du Chef du Département de l'Economie Forestière.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B423

Chef du Service des Forêts Urbaines et Périurbaines et d'Accueil du Public

FILIERE :

Management Opérationnel

FAMILLE METIERS :

Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service des Forêts Urbaines et Périurbaines et d'Accueil du Public a pour activité principale le développement des forêts urbaines et péri-urbaine en partenariat avec les acteurs concernés.

MISSIONS :

Le Chef du Service des Forêts Urbaines et Périurbaines et d'Accueil du Public est chargé des missions suivantes :

- Contribuer à la promotion de l'écotourisme dans les Forêts Urbaines et Périurbaines et dans les aires protégées ;
- Mettre en œuvre les procédures visant la gestion des Forêts Urbaines et Périurbaines et soutenir les programmes de leur aménagement, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement ;
- Contribuer à la dynamisation et à l'appréciation des fonctions économiques, scientifiques, sociales, environnementales et culturelles des réserves naturelles ;
- Contribuer au développement des Forêts Urbaines et Périurbaines au niveau national ;
- Développer les partenariats pour la gestion durable des Forêts Urbaines et Périurbaines au niveau national.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service des Forêts Urbaines et Périurbaines et d'Accueil du Public relève du Chef du Département de l'Animation Territoriale et du Partenariat.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.

FPR : B422

**Chef du Service des Parcours Forestiers et
Sylvopastoraux**

FILIERE : Management Opérationnel

FAMILLE METIERS : Responsable d'Unité Fonctionnelle Opérationnelle

ACTIVITES :

Le Chef du Service des Parcours Forestiers et Sylvopastoraux contribue à l'élaboration de la stratégie sylvopastorale de l'ANEF, planifie et soutient sa mise en œuvre et assure le suivi-évaluation de son exécution.

MISSIONS :

Le Chef du Service des Parcours Forestiers et Sylvopastoraux est chargé des missions suivantes :

- Assurer le suivi de la mise en œuvre de la stratégie sylvopastorale de l'ANEF au niveau national ;
- Suivre et encadrer la planification et la réalisation des programmes d'aménagement des parcours forestiers et sylvopastoraux au niveau national ;
- Suivre et encadrer, au niveau national, les programmes et les dossiers d'octroi de la compensation de mise en défens au profits des groupements d'utilisateurs (associations et coopératives) ;
- Assurer l'appui et l'encadrement des utilisateurs aux actions d'auto-développement en relation avec la forêt ;
- Contribuer au développement socioéconomique des populations riveraines.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :

Le Chef du Service des Parcours Forestiers et Sylvopastoraux relève du Chef du Département de l'animation territoriale et du partenariat.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Un grade équivalent à l'échelle 11 ;
- Un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 10 ;
- Une ancienneté administrative de 3 ans au minimum.